



HONORAIRES DE TRANSACTION
(TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

GARAGE / BOX / PARKING ET CAVE :

- Forfait 2 500,00 € TTC

LOCAUX à USAGE D'HABITATION / PROFESSIONNELS / COMMERCIAUX :

- Jusqu'à 50 000 €uros 5 000,00 € TTC
- De 50 001 €uros à 100 000 €uros 6 000,00 € TTC
- De 100 001 €uros à 125 000 €uros 7 000,00 € TTC
- De 125 001 €uros à 150 000 €uros 8 000,00 € TTC
- De 150 001 €uros à 175 000 €uros 9 000,00 € TTC
- De 175 001 €uros à 200 000 €uros 10 000,00 € TTC
- De 200 001 €uros à 225 000 €uros 11 000,00 € TTC
- De 225 001 €uros à 250 000 €uros 13 000,00 € TTC
- De 250 001 €uros à 300 000 €uros 15 000,00 € TTC
- Au-delà de 300 001 €uros 5% TTC du prix net vendeur

CES HONORAIRES SONT A LA CHARGE DU MANDANT

AVIS DE VALEUR : 100,00 € TTC (1)



HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires conformes à la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014, dite loi « ALUR »
(TVA au taux en vigueur de 20% incluse)

GARAGE / BOX / PARKING ET CAVE :2 mois de loyer hors charges (maximum)

LOCAUX à USAGE D'HABITATION VIDES OU MEUBLES :

- Honoraires de visite, constitution de dossier du locataire et rédaction du bail : 8,00 € / m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3,00 € / m²

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

- Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.
- **Les honoraires sont partagés entre bailleur et locataire**
Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

LES HONORAIRES ENUMERES CI-DESSUS SONT DEDUCTIBLES DES REVENUS FONCIERS